

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 11 avril 2016

Décision n° **CP-2016-0841**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Travaux de construction de la plateforme de recherche Axel'One sur le Campus LyonTech La Doua - Lot n° 13 - chauffage-ventilation-climatisation (CVC) - plomberie - Lot n° 15 - fluides spéciaux - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1er avril 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 12 avril 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, M. Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet.

Absents excusés : M. Le Faou (pouvoir à M. Llung), Mme Vessiller (pouvoir à Mme Laurent), M. Képénékian (pouvoir à Mme Picot), Mme Piantoni (pouvoir à M. Desbos).

Absents non excusés : M. Vesco.

Commission permanente du 11 avril 2016**Décision n° CP-2016-0841**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Travaux de construction de la plateforme de recherche Axel'One sur le Campus LyonTech La Doua - Lot n° 13 - chauffage-ventilation-climatisation (CVC) - plomberie - Lot n° 15 - fluides spéciaux - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 29 mars 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le projet dit Axel'One Campus, est destiné à accueillir des projets d'expérimentation à petite échelle (échelle laboratoire), en amont des phases pré-industrielles. Situé sur le campus LyonTech La Doua, il se concrétise par la construction d'un bâtiment d'une surface de 2 000 mètres carrés environ. Ce projet a été identifié par ailleurs dans les projets lyonnais Lyon Cité Campus, adressés en réponse au plan campus national.

La mise en application du projet Lyon Cité Campus a fait l'objet d'une convention de site, qui a été signée le 29 mars 2012 entre l'État, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la Communauté urbaine de Lyon, devenue Métropole de Lyon au 1er janvier 2015, le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) et le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Université Lyon.

En accord avec l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL1), l'Université de Lyon (PRES), le Rectorat de Lyon, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône et l'association Axel'One, il a été proposé que la Métropole assure la maîtrise d'ouvrage de la construction de ce bâtiment dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage confiée par l'État. Une fois réalisé, le bâtiment sera remis à l'État qui l'affectera à l'UCBL1, cette dernière en confiant ensuite l'exploitation à l'association Axel'One, au travers d'une convention d'occupation temporaire d'une durée de 6 ans.

Il s'agit concrètement de la création d'une plateforme de recherche dans le domaine de la chimie propre, partagée entre les secteurs académique (universitaires et chercheurs) et industriel, constituée d'un pôle de gouvernance (90 mètres carrés de surfaces utiles environ), de 48 kits modulaires destinés à accueillir les divers programmes de recherche sur des durées variables (720 mètres carrés de surfaces utiles environ) et d'espaces communs à vocation technique et logistique (655 mètres carrés de surfaces utiles).

Par délibération du Conseil n° 2012-3395 du 10 décembre 2012, la Communauté urbaine a approuvé le programme technique détaillé (PTD) de construction de cette plateforme d'innovation collaborative Axel'One Campus et le coût d'opération toutes dépenses confondues y afférents d'un montant total de 5 750 000 €.

L'opération est composée de 15 lots :

- lot n° 1 : "terrassements - voirie-réseaux divers (VRD) - fondations spéciales - gros oeuvre",
- lot n° 2 : "charpente métallique",
- lot n° 3 : "étanchéité",
- lot n° 4 : "menuiseries extérieures - murs rideaux - bardage - occultations solaires",
- lot n° 5 : "métallerie – serrurerie",
- lot n° 6 : "cloisons - doublages - faux plafonds",

- lot n° 7 : "menuiserie intérieure",
- lot n° 8 : "carrelage – faïences",
- lot n° 9 : "sols souples",
- lot n° 10 : "peinture",
- lot n° 11 : "ascenseur",
- lot n° 12 : "courants forts - courants faibles",
- lot n° 13 : " chauffage-ventilation-climatisation (CVC) – plomberie",
- lot n° 14 : "espaces verts",
- lot n° 15 : "fluides spéciaux".

Le présent dossier vise les marchés de travaux concernant le lot n° 13 "chauffage-ventilation-climatisation (CVC) – plomberie" et le lot n° 15 "fluides spéciaux".

Ces marchés ont fait l'objet d'une mise en concurrence par procédure adaptée en application des articles 26, 28 et 40 du code des marchés publics.

Le marché concernant le lot n° 13 "chauffage-ventilation-climatisation (CVC) – plomberie" intègre des conditions d'exécution à caractère social et prévoit notamment la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 7 mars 2016, a classé premières pour les différents lots, les offres jugées économiquement les plus avantageuses, des entreprises et groupements d'entreprises suivants :

Lot	Libellé du lot	Attributaire	Montant du marché	
			€ HT	€ TTC
13	Chauffage-ventilation-climatisation (CVC) – plomberie	Groupement d'entreprises SIFFERT/EREA	849 585,45	1 019 502,54
15	Fluides spéciaux	RMI (Réalizations médicales et industrielles)	230 986,58	277 183,90

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés et tous les actes y afférents, avec les entreprises et groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 13 : "chauffage-ventilation-climatisation (CVC) – plomberie" : groupement d'entreprises SIFFERT/EREA pour un montant de 849 585,45 € HT, soit 1 019 502,54 € TTC,

- lot n° 15 : "fluides spéciaux" : entreprise RMI (Réalizations médicales et industrielles) pour un montant de 230 986,58 € HT, soit 277 183,90 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux, individualisée sur l'opération n° 0P03O2816 le 10 décembre 2012 pour un montant de 5 750 000 € TTC à la charge du budget principal.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire - exercice 2016 et suivants - compte 4581061 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 avril 2016.